



Madame, Monsieur,

Depuis août 2022, la bourse communale gère l'attribution des casiers scolaires mis à disposition des élèves, dans les bâtiments du BAP, i-Bât et de la Cible, pour y déposer leurs affaires.

- Les casiers sont proposés, en priorité, aux élèves de 9^{ème} à 11^{ème} année. Cependant, sur demande spéciale, il sera accepté de mettre à disposition des casiers pour les élèves de 7^{ème} et 8^{ème}, en cas de besoin.
- Chaque casier est numéroté. La bourse communale attribuera, en début d'année scolaire, un numéro de casier aux élèves qui le souhaitent. Pour ce faire, ils devront se rendre au guichet de la bourse communale, durant les heures d'ouvertures :

Du lundi au jeudi : 08h00 - 11h30 et 13h30 - 16h30

Vendredi : 08h00 - 11h30 et 13h30 - 15h30

Si un élève souhaite un casier, en cours d'année scolaire, il pourra également en faire la demande auprès de la bourse communale.

- Chaque élève devra apporter son propre cadenas et il en sera responsable. Par conséquent, aucune caution ne lui sera demandée.
- En cas de perte de cadenas ou de clé, l'élève devra informer rapidement la bourse communale au 024/463.02.64 afin que le concierge des écoles puisse être averti et puisse ouvrir le casier (en coupant le cadenas). L'élève devra ensuite acheter un nouveau cadenas afin de pouvoir utiliser à nouveau son casier.
- Chaque fin d'année scolaire, tous les casiers devront être vidés, en vue de la prochaine rentrée scolaire.

Nous précisons que les casiers sont mis à disposition par la Commune et par conséquent, tout dégât volontaire sera facturé aux parents de l'élève ayant endommagé le casier.

Bex, juin 2023

Boursière communale
Bex

Sylvie Cretton